**Question écrite n° 03953 de M. Marc-Philippe Daubresse (Nord - Les Républicains)**

**publiée dans le JO Sénat du 22/03/2018 - page 1313**

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du baccalauréat et du lycée qui suscite beaucoup d'inquiétudes chez nos concitoyens. Une des inquiétudes montantes, et notamment de la part du corps professoral, concerne le sort qui sera réservé à l'enseignement des sciences économiques et sociales dites SES. Alors que l'enseignement au lycée fait la part belle aux sciences dites dures et aux humanités, l'introduction de ces cours de SES a permis d'offrir de nouvelles clés aux élèves afin de décoder le monde qui les entoure, monde toujours plus régi par des stratégies économiques et politiques. Ces outils qui leur sont donnés au travers de l'enseignement des SES sont primordiaux pour analyser au mieux l'actualité toujours plus intense qui s'offre à eux. L'introduction des SES dans les classes de seconde a eu un effet bénéfique, notamment sur la filière économique et sociale (ES), qui accueille un tiers des lycéens et présente de très bons taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Les SES ne sont présentes ni au collège, ni au sein des enseignements obligatoires en première et terminale, la seule possibilité étant de les étudier en classe de seconde. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement à propos de l'enseignement des SES et s'il compte développer cet enseignement en classe de seconde, en l'intégrant au tronc commun et peut-être en débloquant plus d'heures d'enseignement pour cette matière.